



Victime de DIFFAMATION par rapport à mon état de santé

Par **spartacusilly**, le **10/07/2014** à **15:18**

onjour,

Salarié dans une entreprise multinationale, j'étais expatrié pendant 6 ans dans un autre pays.

Suite à une demande de ma part, je suis entré en France et juste après, un de mes clients (dans le pays où j'étais) ma contacté pour me demander comment je vais et il m'a posé des questions par rapport à mon état de santé.

En trouvant ces questions floues ?!! Je lui ai demandé pourquoi me pose-il de telles questions.

Et c'est ainsi que j'ai su, que pour expliquer mon départ, mes supérieurs ont inventé l'histoire que je suis atteint d'une maladie grave et incurable. Et que je suis obligé de rentrer pour me soigner.

Pour être sur de cette information, j'ai appelé un autre client qui m'a confirmé l'information.

Choqué et attristé, je ne sais pas pourquoi ils ont inventé cette histoire sur mon état de santé ? Et comment je peux régler ce problème avec eux sachant que je n'ai pas de preuve contre eux.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **10/07/2014** à **15:38**

Bonjour,

Ceci ne vous empêche pas de demander des explications puisque vous dites vouloir régler le problème avec eux donc apparemment, il ne s'agirait pas d'un recours juridique, autrement, vous vous doutez de la réponse que sans preuve, vous ne pouvez pratiquement rien faire...

Par **spartacusilly**, le **10/07/2014** à **15:44**

Merci pour votre réponse,

Mais supposant que je veux les attaquer en justice, croyez-vous que quelques mails de la part de mes clients seront une preuve contre mes responsables et l'entreprise elle même ?

Merci

Par **P.M.**, le **10/07/2014 à 16:18**

Déjà, s'il y a diffamation elle n'est pas publique mais privée, ensuite vous vous serviriez de correspondances a priori privées avec un tiers, ce qui, en dehors de pouvoir authentifier incontestablement son auteur, peut être un acte sanctionnable...

Je ne vois que des attestations revêtant les formes prévues par l'[art. 202 du code de procédure civile](#)...

Par **spartacusilly**, le **10/07/2014 à 16:55**

Merci pour votre aide